



Descolarisation de mon fils .

Par **Melanie290889**, le **22/01/2019** à **11:47**

Bonjour ,
Mon fils est en CP , il a aucun problème au niveau scolaire .
Son comportement est très difficile à gérer pour la maîtresse, il est violent dans la cours , tape les autre élèves... il est suivi par le cmpp et il est en période d observation avec le sessad. Depuis peu il a une avs.
Jeudi 17 , je de pose mon fils a l ecole et la maîtresse m apprend qu'il est descolarisé pour une période indéterminée (temporaire) , J ai reçu la lettre le lendemain (Le 18) et cette lettre etait datée du 11 janvier.
Apparemment il n'y a pas eu de réunion avec la maîtresse , la psychologue du cmpp et les éducateurs du sessad n'étaient même pas au courant .
Quelle est la procédure de descolarisation par l ecole ?
Es ce qu'ils ont le droit de le privé d'institution ?